

CORUM®

AMM n°2120120

Herbicide anti-dicotylédones de post-levée des cultures de légumineuses et de protéagineux



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	bentazone 480g/L + imazamox 22.4g/L
Formulation	concentré soluble (SL)
Température (stockage)	-5°C à 40°C
Densité	1.2
pH	env. 5 - 7 (CIPAC Eau standard D, 1 % (m), 20 °C)
Délai avant rentrée	48h
Code UFI	21R0-T0RG-G00U-3AJ8
Classement	Attention

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus
EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : bentazone (ISO); 2,2-dioxyde de 3-isopropil-2,1,3-benzothiadiazine-4-one.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH07



SGH09



SGH08

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus: se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures de plein champ uniquement	Dose	Stade d'application	DAR ou Stade limite d'appl.	Nombre d'appl. par cycle cultural	ZNT aquatique et ZNT arthropodes et plantes non-cibles
Haricot et pois non écosés frais	1,25 L/ha	BBCH 12-25*	F (BBCH 25)	1**	5 m
Haricots écosés frais	1,25 L/ha	BBCH 12-25*	F (BBCH 25)	1**	5 m
Pois écosés frais (pois de conserve)	1,25 L/ha	BBCH 12-25*	F (BBCH 25)	1**	5 m
Féverole (hiver et printemps), Pois protéagineux (hiver et printemps)	1,25 L/ha	BBCH 12-25*		1**	5 m
Soja	1,25 L/ha	BBCH 12-25*		1**	5 m
Fèves sèches, haricots secs et pois secs	1,25 L/ha	BBCH 12-25*	F BBCH 25	1**	5 m
Lentilles sèches*** uniquement	1 x 0,3 ou 2 x 0,2 L/ha	BBCH 14 - 25** (entre 4 feuilles et 7 feuilles - 8 entre-nœuds formés)	F (BBCH 25)	1 traitement unique à la dose de 0,3 L/ha ou 2 traitements à la dose de 0,2 L/ha	5 m
Luzerne, trèfle blanc, violet et incarnat	1,25 l/ha	BBCH 12-19	BBCH 19 (9 paires de feuilles visibles)	1**	5 m

Porte-graine : trèfle violet, blanc, incarnat, luzerne, sainfoin	1,25 l/ha	-	-	1**	5 m
---	--------------	---	---	-----	-----

* BBCH 12 : 2 feuilles étalées, BBCH 25 : 5 pousses latérales visibles

** Fractionnement possible à condition de ne pas dépasser la dose autorisée.

*** Cet usage a été obtenu dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n° 1107/2009 (extension de mise en marché pour les utilisations mineures). L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, BASF, titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur les éventuels risques. Avant toute utilisation du produit, contacter l'institut technique, l'organisme professionnel concerné. Il est recommandé à tout utilisateur de réaliser quelques tests préalables à l'application du produit.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

CORUM® à 1.25 l/ha en Post-Levée

Adventice	Post-Levée
Alchémille des champs (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Amarante réfléchie (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Arroche étalée (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Barbarée printanière (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Capselle bourse-à-pasteur (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Chénopode blanc (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Colza cultivé (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Coquelicot (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Datura stramoine (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Ethuse (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Fumeterre officinale (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Gaillet gratteron (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Géranium à f. rondes (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Laiteron sp. (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Lamier amplexicaule (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Lamier pourpre (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Linaires sp. (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Matricaire sp. (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Mercuriale annuelle (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S

Adventice	Post-Levée
Morelle noire (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Moutarde blanche (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Pourpier potager (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Ravenelle (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Renouée des oiseaux (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Renouée liseron (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Renouée persicaire (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Renouée à feuilles de patience (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Rumex sp. (Stade : à 2 - 3 feuilles)	S
Sanve (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Sisymbre officinal (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Stellaire intermédiaire (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Séneçon commun (Stade : à 2 - 3 feuilles)	MS
Séneçon sp. (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Tabouret des champs (Stade : à 2 - 3 feuilles)	TS
Véronique de Perse (Stade : à 2 - 3 feuilles)	MS
Véronique à feuilles de lierre (Stade : à 2 - 3 feuilles)	MS

-  Très sensible (95% - 100%)
  Sensible (85% - 94%)
 Moyennement sensible (70% - 84%)
 Peu sensible (50% - 69%)
 Très peu sensible (< 50%)
☐ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

Recommandations générales

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha ou à une dose adaptée, en post-levée des cultures, sur des adventices jeunes et peu développées en situation de pousse active ; le stade optimum du traitement se situe entre les stades cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones adventices. Pour les doses d'utilisation, se référer aux recommandations d'utilisation par culture. Dans le but d'optimiser son efficacité, nous recommandons l'utilisation de Corum en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (excepté pour les lentilles sèches).

Différents types d'adjuvants sont utilisables : les huiles végétales, les huiles minérales. Le choix de l'adjuvant dépendra de la culture à traiter. Pour plus d'informations, nous consulter. Pour les doses ou concentration d'adjuvant à utiliser, se reporter aux recommandations du fabricant de l'adjuvant.

Dans les situations de forte infestation, notamment en graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, mettre en oeuvre un programme de désherbage approprié :

- application en pré-levée d'un produit adapté suivi de Corum en post-levée, en application unique ou en fractionnement, associé ou non à un partenaire,
- application en post-levée de Corum en mélange avec un partenaire adapté,
- application en post-levée de Corum en fractionnement, associé ou non à un partenaire. Se référer à la réglementation en vigueur sur les mélanges.

Se reporter aux paragraphes suivants pour les spécificités selon les cultures.

Recommandations d'utilisation culture par culture

POIS PROTEAGINEUX D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée du pois protéagineux à partir du stade 2 feuilles étalées (BBCH12).

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- en pré-levée, une solution herbicide telles que Prowl® 400 ou Nirvana® S (à la dose de 3 L/ha maximum) complétée ou non d'un partenaire herbicide selon la flore attendue,
- suivie en post-levée, par une application de Corum + adjuvant seul ou en mélange avec un partenaire herbicide adapté à la flore présente.

Dans le cadre d'un programme avec Nirvana S, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de Corum + adjuvant peut être envisagé :

- 1^{ère} intervention : Corum 0,6 L/ha + adjuvant à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 L/ha de Corum.

Application unique :

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, en pressions faibles à modérées, Corum s'applique en un seul passage. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées, entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones. Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

FEVEROLE

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée de la féverole à partir du stade 2 feuilles étalées (BBCH12).

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- en pré-levée, une solution herbicide telles que Prowl 400 ou Nirvana S (à la dose de 3 L/ha maximum) complétée ou non d'un partenaire herbicide de pré-levée selon la flore attendue,
- suivie en post-levée, par une application de Corum + adjuvant.

Dans le cadre d'un programme avec Nirvana S, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de Corum + adjuvant peut être envisagé :

- 1ère intervention : Corum 0,6 L/ha + adjuvant seul à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Veiller à ne pas dépasser une dose totale appliquée de 1,25 L/ha de Corum.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

POIS ECOSSES FRAIS, POIS NON ECOSSES FRAIS et POIS SECS

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée de la culture. La dose d'emploi est

à moduler en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leurs stades.

Corum s'applique à partir du stade 5 cm du pois sans dépasser la dose de 0,6 L/ha, et à partir de 10 cm du pois pour une dose supérieure à 0,6 L/ha.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Sur pois, Corum est recommandé dans un programme de désherbage après une application de pré-levée.

Comme pour tout traitement de post-levée, l'application de Corum + adjuvant doit s'effectuer sur une culture en bon état végétatif : il est important, par exemple, que la culture se soit remise d'une éventuelle agressivité du désherbage de pré-levée et soit redevenue poussante.

Dans les situations de fortes infestations, notamment en graminées et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, l'emploi d'un partenaire herbicide en mélange avec Corum + adjuvant peut s'envisager pour étendre son champ d'activité et compléter son action. Les mélanges Corum + anti-graminées foliaires ne sont par contre pas recommandés. Pour plus d'informations, nous consulter.

Dans le cadre d'un programme avec Nirvana S, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Fractionnement :

Dans les situations de levées précoces et échelonnées d'adventices, notamment si la pré-levée, n'a pu être effectuée, le fractionnement de Corum + adjuvant doit être envisagé :

- 1^{ère} intervention sur des pois de plus de 5 cm à la dose de 0,4 à 0,6 L/ha sur adventices peu développées.
- Le renouvellement du traitement à la dose de 0,4 à 0,75 L/ha interviendra dans les 8 à 10 jours après selon la dynamique de croissance des adventices et le stade de la culture. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 L/ha de Corum.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

HARICOTS NON ECOSSES FRAIS, HARICOTS ECOSSES FRAIS et HARICOTS SECS

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha. Moduler la dose d'emploi en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leur stade.

Corum s'utilise, entre le stade 2 feuilles simples et le stade 3^{ème} feuille trifoliée.

Pour respecter le stade BBCH 25 maximum, BASF recommande d'appliquer Corum, au plus tard 30 jours après le semis pour les haricots à cycle court (cycle de 60 jours) et au plus tard 40 jours après le semis pour les haricots à cycle long (cycle de 75 jours).

Cette période d'application correspond à titre indicatif à une application au plus tard au stade 4^{ème} feuille trifoliée (BBCH 14). Pour les haricots à cycles courts (<60 jours), BASF recommande dans tous les cas de respecter un DAR minimum de 28 jours.

Corum s'applique à partir du stade 2 feuilles simples à dose modulée, et à partir du stade 1 feuille trifoliée pour la pleine dose.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade «

cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Sur haricots, Corum est recommandé dans un programme de désherbage après une application de pré-levée. Comme pour tout traitement de post-levée, l'application de Corum + adjuvant doit s'effectuer sur une culture en bon état végétatif.

Dans les situations de fortes infestations et/ou de flores dicotylédones très diversifiées, l'emploi d'un partenaire herbicide en mélange avec Corum + adjuvant est recommandé pour étendre son champ d'activité et compléter son action. Les mélanges Corum + anti-graminées foliaires ne sont par contre pas recommandés. Pour plus d'informations, nous consulter.

Fractionnement :

Afin de permettre un meilleur contrôle des adventices, un fractionnement de l'application doit être envisagé :

- 1^{ère} intervention : Corum 0,4 à 0,6 L/ha + adjuvant à partir stade 2 feuilles simples de la culture sur adventices jeunes et peu développées. Par temps frais (températures < 10°C) ou si le traitement de pré-levée a été agressif, retarder le premier passage de quelques jours.
- 2^{ème} intervention avec 0,6 à 0,8 L/ha de Corum, 6 à 8 jours après selon la dynamique de croissance des adventices, au stade 1^{ères} feuilles trifoliées de la culture. Ne pas dépasser la dose totale appliquée de 1,25 L/ha de Corum.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Avant toute utilisation, se reporter aux « recommandations générales » de ce document.

LUZERNE, TREFLE BLANC, VIOLET et INCARNAT

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée de la culture.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

- Luzerne, trèfle jeune à l'implantation : Corum s'applique à partir du stade 2 feuilles (BBCH 12 soit 1 feuille trifoliées).
- Luzerne, trèfle installé, Corum s'applique avant le stade 9 feuilles.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Dans le cadre d'un programme avec Nirvana S, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

SOJA

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée du soja à partir du stade BBCH 12, soit 1^{ère} feuille trifoliée.

Corum s'utilise sur des dicotylédones adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Programme pré puis post-levée :

Dans les situations de fortes infestations, notamment de graminées et/ou de flores dicotylédones diversifiées et difficiles, mettre en oeuvre un programme de désherbage de pré puis post-levée du type :

- en pré-levée, une solution herbicide telle que Prowl 400 complétée ou non d'un partenaire herbicide selon la flore attendue,
- suivie en post-levée, par une application de Corum + adjuvant pour bouillie herbicide.

Application unique :

Dans les situations particulières de flores spécifiques et sensibles, en pressions faibles à modérées, Corum s'applique en un seul passage. Dans le cadre de l'application unique, intervenir tôt sur des adventices jeunes et peu développées, entre cotylédons et 2-3 feuilles des dicotylédones. Adapter éventuellement les doses selon les espèces présentes et leur stade de développement.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

FEVES SECHES

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée de la culture. La dose d'emploi est à moduler en fonction du stade de la culture, des espèces adventices et de leurs stades.

Corum s'applique à partir du stade 2 feuilles sans dépasser la dose de 0,6 L/ha et à partir de 4 feuilles à une dose de 0,6 L/ha.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation »).

Dans les situations de flores variées et sensibles en pressions faibles à modérées, le fractionnement de Corum + adjuvant peut être envisagé :

- 1^{ère} intervention : Corum 0,6 L/ha + adjuvant seul à partir de 2 feuilles de la culture sur adventices jeunes et peu développées.
- Le renouvellement du traitement interviendra dans les 8 à 10 jours après la 1^{ère} application. Veiller à ne pas dépasser une dose totale appliquée de 1,25 L/ha de Corum.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage. Le

respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Corum s'utilise à la dose maximale de 1,25 L/ha en post-levée des « Cultures Porte-Graine Mineures » suivantes : luzerne, sainfoin, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat.

Corum s'applique :

- sur jeunes cultures à l'implantation à partir du stade 2 feuilles (BBCH12 soit 1 feuille trifoliée).
- sur des cultures déjà implantées, avant le stade 9 feuilles.

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en croissance active, du stade « cotylédons » jusqu'au stade 2-3 feuilles des dicotylédones adventices.

Corum s'applique en mélange avec un adjuvant pour bouillie herbicide (voir paragraphe « Conditions générales d'utilisation ») et peut être complété avec un partenaire herbicide selon la flore présente.

Sur jeunes cultures (moins d'un an), ne pas utiliser en programme avec Nirvana S.

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Informations techniques disponibles au 02.41.80.91.00 ou sur le site <https://www.fnams.fr/>). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Des symptômes de phytotoxicité (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant en fonction des conditions climatiques, de l'état cultural et de l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage.

Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) limitera l'impact sur le développement ultérieur de la culture.

Veiller au respect des stades et périodes d'intervention de Corum (voir paragraphe « Usages et doses autorisées »).

Sur culture installée, dans le cadre d'un programme avec Nirvana S, veiller à ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

Les résidus de récolte ne doivent pas être livrés à la consommation animale sauf sur luzerne si les conditions d'emploi sur luzerne fourrage ont été respectées.

Avant toute utilisation se reporter au paragraphe « recommandations générales » de ce document.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe :			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/ A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. A stocker et utiliser hors de la cabine après emploi.	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.	✓ Réutilisables	✓ En cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire certifié NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓			✓	
Bottes certifiées EN 13 832-3		✓	✓	✓	✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

bentazone

Elle agit par contact. La bentazone agit en bloquant la photosynthèse. Son mode d'action de contact la rend plus efficace sur adventices jeunes (cotylédons à 4 feuilles) par temps chaud et poussant. Sa rapidité d'action est augmentée en situation de forte luminosité. La bentazone est une substance active de la famille des benzothiadiazones, classée dans le groupe 6 de la classification HRAC.

imazamox

C'est une substance active qui appartient à la famille chimique des imidazolinones, classée dans le groupe 2 de la classification HRAC. Elle est absorbée à la fois par les feuilles et par les racines des plantes. Véhiculé vers les zones de croissance, l'imazamox inhibe dans les plantes sensibles le fonctionnement de l'enzyme AHAS. Les adventices sensibles arrêtent leur croissance et leur compétition vis-à-vis de la culture rapidement après l'application, et sont détruites dans un délai de quatre à six semaines.

CONDITION D'APPLICATION

L'utilisateur décide sous sa propre responsabilité du choix des doses et des produits utilisés en programme, en fonction du type de sol, du climat et de l'état de la culture.

Tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Respecter les conditions d'emploi habituelles pour des produits de post-levée, à savoir :

- Appliquer sur une culture en bon état végétatif,
- Ne pas appliquer si les températures minimales sont inférieures à 5°C d'une part et si les températures maximales sont supérieures à 25°C d'autre part, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application,
- Appliquer en dehors des périodes de fortes amplitudes thermiques (plus de 15°C d'écart de température entre les minimums et les maximums au cours de la journée, dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'application),
- Appliquer en conditions d'hygrométrie supérieure à 60% afin de favoriser l'efficacité du produit,
- Appliquer sur feuillage sec,
- Traiter en l'absence de vent et de préférence, le matin ou le soir : toutes les cultures autres que les protéagineux et les légumineuses sont susceptibles d'être affectées par les dérivés de Corum.
- Appliquer sur une culture ne souffrant d'aucun stress particulier. Ce stress peut être dû à une mauvaise implantation, à la présence de parasites ou de maladies, à des conditions climatiques défavorables (périodes de froid ou de fortes amplitudes thermiques, excès d'eau ou sécheresse), à de possibles effets des herbicides utilisés en pré-levée ou encore de carence minérale,
- Appliquer un volume de bouillie de 100 à 250 litres à l'hectare.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eaux, BASF recommande pour Corum à base de bentazone :

1) Date d'application :

Corum doit être utilisé dans le respect des stades d'application,

A l'automne

- Jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures
- Jusqu'au 15 octobre sur cultures développées

Au printemps à partir du 15 mars

2) Dose maximale/ha/an

Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone par hectare et par an lors de programme avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures avec des solutions à base de bentazone. Sur le même principe, ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

3) Sur les zones de captage :

- Interdiction sur les sols dont le taux de matière organique est $< 1,7\%$
- Ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

CULTURE DE REMPLACEMENT

cf paragraphe ROTATION

ROTATION

Bentazone : dose maximale / ha / an : ne pas dépasser la dose 1000 g de bentazone / ha / an lors de programme avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone.

Imazamox : ne pas dépasser la dose de 75 g/ ha / an d'imazamox.

Après une application de Corum sur féverole, pois protéagineux, pois de conserve, pois secs, soja, luzerne, cultures porte-graines mineures, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- à l'automne, après un labour : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticale) couvert d'avoine / phacélie et ray-grass seul ou en mélange avec légumineuses (après un pois de conserve).
- à l'automne sans labour à condition de respecter un délai de 4 mois entre l'application et le semis et si l'on a eu plus de 200 mm de précipitation après l'application : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale).
- à l'automne sans labour, à condition de respecter un délai de 3 mois entre l'application et le semis et si l'on a eu plus de 200 mm de précipitation après l'application : couvert de RG / avoine / phacélie (tassement possible).

- au printemps : maïs, sorgho, tournesol, pois, haricots, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, luzerne, trèfle et vesce.

Après une application de Corum sur haricots de mai à juin, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- à l'automne sans labour, à condition de respecter un délai de 4 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticales).
- à l'automne sans labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : couvert de RG / avoine / phacélie (tassement possible).
- à l'automne avec un labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticales) couvert d'avoine / phacélie, ray grass seul ou en mélange avec légumineuses, épinard, navet d'industrie, choux repiqués.
- à l'automne avec un labour à condition de respecter un délai de 3 mois entre l'application et le semis : carotte.
- au printemps : maïs, sorgho, tournesol, pois, haricot, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, betterave, luzerne, trèfle et vesce.

Après une application de Corum sur haricots de juillet à août, il est possible d'implanter sans risque les « cultures suivantes » :

- à l'automne sans labour : pois protéagineux d'hiver, féverole d'hiver.
- à l'automne, avec un labour, à condition de respecter un délai de 2 mois entre l'application et le semis : céréales d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, seigle et triticales), couvert d'avoine / phacélie, ray grass seul ou en mélange avec légumineuses, épinard, navet d'industrie, choux repiqués.
- au printemps : maïs, sorgho, tournesol, pois, haricots, féverole, soja, pomme de terre, céréales de printemps, betterave, luzerne, trèfle et vesce.

Dans l'état actuel des connaissances, sont déconseillées les implantations en fin d'été de culture de la famille des crucifères (colza, moutarde, radis fourrager, navet frais, choux semés...), de la famille des ombellifères (céleri, panais, fenouil...), la betterave porte-graine semée à l'automne, l'avoine cultivée.

Pour toutes autres cultures ou dans le cas des doubles cultures pois de conserve/haricots ou haricots/haricots, désherbée chacune avec Corum, nous consulter.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Appliquer un volume de bouillie de 100 à 250 litres à l'hectare.

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité nécessaire de Corum, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les cultures de féveroles, de pois, de luzerne tout comme les légumineuses fourragères porte-graine sont des cultures particulièrement sensibles aux résidus herbicides (par exemple herbicides de la famille des sulfonilurées) qui peuvent subsister dans la cuve et autres éléments du pulvérisateur avant l'utilisation de Corum.

Afin d'éviter les risques de phytotoxicité dues à ces résidus herbicides, il est nécessaire de procéder à un nettoyage méticuleux du pulvérisateur aussitôt après leur application ; suivre les recommandations suivantes :

- Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglementaires (cf Arrêté du 04/05/17).
- Remplir ensuite partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear®1 Extra (®1 = Marque déposée Du Pont), Végénet®2 (®2 = Marque déposée Samabiol) ou tout autre produit adapté à cet usage. Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche et laisser agir.
- Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.
- Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage.

IMPORTANT : respecter strictement les conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299

Service & appel
gratuits

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI